

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES 2026-2027

Les inscriptions scolaires et périscolaires **débuteront le 30 mars 2026 et se termineront le 03 juillet 2026.**

Pour inscrire vos enfants, la direction de l'Education vous propose **quatre possibilités** :

1. Inscription **via le Portail famille** : <https://portailfamille.annonay.fr> (**uniquement pour le périscolaire et pour les usagers ayant déjà un compte**) Cliquer sur l'onglet « inscription » et suivre la procédure.
2. Transmission **par messagerie électronique** de l'ensemble des documents à l'adresse suivante : [s-scol@annonay.fr](mailto:s-scol@annonay.fr)
3. Accueil **sur rendez-vous individuel** à l'Hôtel de ville : **prise de rendez-vous au 04.75.69.32.73**
4. Transmission **par voie postale ou dépôt dans la boîte aux lettres** de l'Hôtel de ville de l'ensemble des documents listés ci-dessous, **sous enveloppe fermée adressée à** :

Commune d'Annonay - Services Vie scolaire et Périscolaire  
2 rue de l'Hôtel de ville - BP 133\_07104 ANNONAY CEDEX

	Pièces à fournir	
	Inscription scolaire	Inscription périscolaire (cantine et garderie)
	en classe de Toute Petite Section (TPS), Petite Section(PS), Cours Préparatoire (CP), changement d'école ou nouvel arrivant	<b>A RENOUELER CHAQUE ANNEE POUR CHAQUE ELEVE</b>
*Fiche intitulée " <b>Inscription à l'école pour la rentrée scolaire 2026-2027</b> "	X	
<b>Copie du certificat de radiation</b> (délivré par l'école précédente) <b>sauf passage de la GS au CP localisé sur le même site</b>	X	
<b>Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois</b> (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone <u>fixe</u> ou certificat d'hébergement avec carte d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant)	X	X
<b>Photocopie du livret de famille</b> (page du père, de la mère et de l'enfant concerné) <b>ou acte de naissance de moins de 3 mois</b>	X	X
<b>Photocopie du jugement ou document précisant l'autorité parentale pour les parents séparés</b>	X	X
* <b>Fiche de renseignements pour les temps périscolaires</b> (1 par enfant)		X
<b>Photocopie de l'attestation de quotient familial CAF</b> en cours de validité lors de l'inscription		X
<b>Photocopie de l'attestation de responsabilité civile</b>		X

\*Ces documents sont téléchargeables sur le site de la commune : <https://www.mairie-annonay.fr>

### Suivi de l'inscription scolaire

Après traitement par le service Vie scolaire, un email vous indiquera l'école dans laquelle votre(vos) enfant(s) est(sont) inscrit(s). A la suite de ce retour, vous devrez impérativement prendre contact avec le(la) directeur(rice) de l'école qui validera définitivement l'inscription de votre(vos) enfant(s).  
Le certificat de scolarité vous sera transmis directement par le(la) directeur(rice) de l'école.

### Suivi de l'inscription périscolaire

Après traitement par le service Périscolaire, un email vous indiquera l'ouverture de vos droits ainsi que votre tarif cantine pour l'année scolaire 2026-2027. A la suite de ce retour, vous pourrez procéder aux inscriptions souhaitées et procéder au règlement sur le Portail famille, ou au service Périscolaire à l'Hôtel de ville d'Annonay **sur rendez-vous**.